

Juger et montrer les crimes

Dès 1943, à Alger, le commissariat à la Justice du Comité français de libération nationale (CFLN) commence à rassembler les preuves des crimes perpétrés en France. À la Libération, à Paris, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) crée le Service de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE) au sein du ministère de la Justice. Cet organisme opère un vaste chantier de collecte d'informations pour pouvoir déférer devant les tribunaux militaires les auteurs présumés de crimes ou délits à l'encontre de Français, en France ou à l'étranger.



Le procès Pétain, août 1945 (Musée de la Résistance nationale, fonds dit du Matin). Pierre Laval, debout, témoigne. Derrière lui, assis, Philippe Pétain.

JUGER LES CRIMINELS DE GUERRE, ALLEMANDS ET FRANÇAIS

Entre 1944 et 1949, le SRCGE enregistre plus de 20 000 crimes de guerre allemands, mais la plupart ont été commis par des individus mal identifiés ou qui ont fui la France. Près de 16 000 dossiers se terminent ainsi par une ordonnance de non-lieu; alors que 2 345 individus sont condamnés, dont 1 314 par contumace. Sur la cinquantaine d'exécutés, la plupart sont des membres de la *Wehrmacht* ou de la *Waffen-SS*, simples soldats ou peu gradés. Robert Wagner, *Gauleiter* d'Alsace de 1940 à 1944, condamné à mort à Strasbourg en avril 1946, est le seul responsable important exécuté. Otto von Stülpnagel, commandant en chef des troupes d'occupation en France de 1940 à 1942 se suicide avant son procès en France en 1948. Carl Oberg, chef suprême des SS et de la Police allemande en France et Helmut Knochen, chef du Sipo-SD en France, sont condamnés à mort en 1954, mais leurs peines sont commuées en détentions à perpétuité et ils sont finalement libérés en 1962. Oberg meurt en 1965, Knochen en 2003. Klaus Barbie, chef du Sipo-SD à Lyon, se met au service des États-Unis avant de fuir

en Amérique du Sud en 1951. Extradé de Bolivie en 1983, il est condamné à perpétuité en 1987 et meurt en prison en 1991.

Les principaux responsables des déportations des Juifs de France échappent à la justice française: Théo Dannecker se suicide peu après son arrestation en Allemagne en 1945; Aloïs Brunner se cache puis se réfugie en Syrie où il meurt en 2001; Heinz Röthke se fait oublier en Allemagne jusqu'à sa mort en 1966.

Les hauts responsables de l'État français sont, eux, jugés par la Haute Cour de Justice instituée en novembre 1944. Philippe Pétain et Pierre Laval sont condamnés à mort. La peine du premier est commuée en détention à perpétuité du fait de son grand âge, le second est exécuté.

La plupart des chefs de la Police française impliqués dans la répression et la déportation sont condamnés et beaucoup sont exécutés. René Bousquet, secrétaire général de la Police, est acquitté à deux reprises et est abattu par un déséquilibré en 1993 peu avant un nouveau procès. Darnand, le chef de la Milice, est condamné à mort et exécuté comme de nombreux autres miliciens. Paul Touvier, responsable de la Milice à Lyon, est retrouvé et traduit devant

la justice en 1994: il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et meurt en prison.

MONTRER LES CRIMES

Le SRCGE publie une partie des documents rassemblés pour la Justice et crée le Service d'information des crimes de guerre (SICG) qui organise l'exposition *Crimes hitlériens*, présentée au Grand Palais à Paris à partir de juin 1945. À l'aide d'une scénographie efficace panneaux portant des textes, des photographies, des cartes, des statistiques; mise en situation d'objets -, l'exposition rappelle les fondements du régime nazi ainsi que les formes qu'ont prises l'occupation et l'exploitation de la France puis de l'Europe, collaborations comprises. Elle rend un hommage particulier à l'ensemble des victimes en France: prisonniers de guerre, requis du STO, fusillés, déportés résistants et Juifs, civils massacrés, etc. La violence de certaines des images, notamment celles des camps de concentration récemment libérés, motivent l'interdiction de l'exposition au moins de 16 ans.



Couverture du catalogue de l'exposition *Crimes hitlériens*, juin 1945 (Musée de la Résistance nationale).

En deux mois, elle accueille plus de 500 000 visiteurs. Après Paris, l'exposition circule dans les principales métropoles régionales et attire plus de 300 000 visiteurs supplémentaires entre l'automne 1945 et l'été 1946. Une version remaniée est présentée à Londres puis à Bruxelles.

S'il faut montrer aux Français ce qu'ont été les crimes commis, il faut aussi les comprendre et en conserver la mémoire. Une Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) est mise en place dès octobre 1944 par le GPRF, complétée en juin 1945 par un Comité d'histoire de la guerre. En 1951, les deux entités fusionnent au sein du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale qui rassemble une documentation abondante par le biais de délégués dans tous les départements et structure une première histoire de la Résistance et de la Déportation.

CONTREPOINT

LES AUTRES PROCÈS EN EUROPE

Le tribunal militaire international de Nuremberg juge, entre novembre 1945 et octobre 1946, 22 des principaux responsables et 5 organisations de l'Allemagne nazie. 11 accusés sont condamnés à mort, 7 à des peines de prisons, 4 sont acquittés. Douze autres procès sont organisés à Nuremberg devant un tribunal militaire américain, parmi lesquels ceux des médecins, des juges, des chefs des *Einsatzgruppen*. Pour ces derniers, la plupart des peines de mort ne sont pas exécutées et tous les condamnés sont libérés durant les années 1950.

Les autres responsables des exactions nazies en Europe sont recherchés; beaucoup sont ainsi arrêtés et jugés. La plupart parviennent cependant à échapper à la justice, du fait de l'inertie des autorités allemandes souvent (ils sont vus comme citoyens allemands menacés par des puissances étrangères), de la protection des autorités alliées parfois (certains sont engagés pour leur «savoir-faire») et plus globalement de la perte d'intérêt à mesure que le temps passe. Ainsi, les responsables du massacre des Fosses ardéennes en mars 1944 sont-ils sanctionnés en plusieurs étapes. Herbert Kappler, chef du SD à Rome, est arrêté par les Anglais et jugé en Italie en 1947. Condamné à la perpétuité, il s'évade en 1977 et meurt l'année suivante en Allemagne. Son adjoint Erich Priebke, réfugié en Argentine, extradé en Italie en 1995, condamné en 1998, meurt en résidence surveillée en 2013.

Dieter Wisliceny, adjoint d'Adolf Eichmann, coordonnateur des déportations des Juifs slovaques, est condamné à mort et exécuté en Tchécoslovaquie en 1948. Adolf Eichmann est retrouvé en Argentine, capturé et jugé en Israël en 1961. Il est condamné à mort et exécuté.

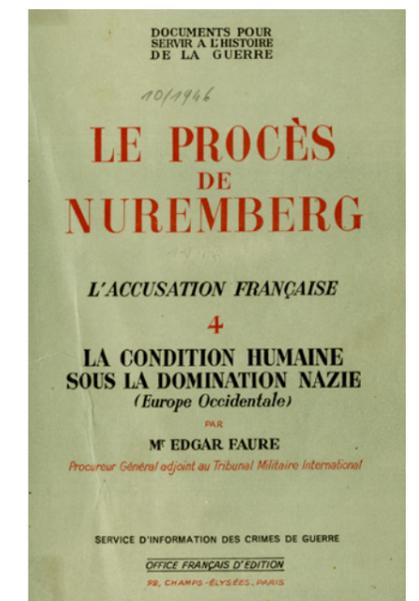
Les collaborateurs des nazis doivent également rendre des comptes. Vidkun Quisling, ministre-président de Norvège, devenu l'incarnation de la collaboration en Europe, est condamné à mort et exécuté en 1945. Lors de la victoire des partisans de Tito, les principaux dirigeants oustachis parviennent à quitter la Yougoslavie. Ante Pavelic, leur chef, se réfugie en Argentine puis en Espagne où il meurt en 1959. Dinko Sakic, commandant du camp de Jasenovac en 1944, est extradé d'Argentine en 1998 et jugé en Croatie; il meurt en détention en 2008.

Edgar Faure

(1908-1988)

Fils d'un médecin militaire, il devient le plus jeune avocat de France. En 1941, il prend le risque de témoigner en faveur de Pierre Mendès France lors de son procès. En 1942, par prudence, il préfère quitter la France avec son épouse, de confession juive. Il gagne Alger. Juriste reconnu, il occupe des responsabilités importantes au sein du CFLN puis du GPRF à Alger. À la Libération, de retour à Paris, il travaille auprès de Pierre Mendès France au ministère de l'Économie.

En 1945, il accepte d'être procureur général adjoint pour l'accusation française près du Tribunal militaire international de Nuremberg. Il a en charge la rédaction de l'acte d'accusation pour crimes contre la condition humaine en Europe de l'Ouest.



Couverture de l'étude d'Edgar Faure, *La condition humaine sous la domination nazie (Europe occidentale)*, OFE, 1946 [Le procès de Nuremberg. L'accusation française, volume 4] (Musée de la Résistance nationale).